



**ARRETE MUNICIPAL N° 151**

***AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL***

**Le Maire de la Commune de JUVIGNAC**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** la demande par laquelle Monsieur Dung N'GUYEN représentant l'association Rassemblement des Vietnamiens du Languedoc Roussillon dont le siège est situé 8, rue des Emeraudes à JUVIGNAC 34990 sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'installer un stand à l'occasion de la Nuit du Jazz du 21 juin 2009 à JUVIGNAC,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Dung N'GUYEN est autorisé à occuper un emplacement sur le site des Thermes à JUVIGNAC en vue d'installer un stand, à l'occasion de la Nuit du Jazz, le 21 juin 2009 de 16h00 à 01h45.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express.

**Article 3:** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à JUVIGNAC, le 10 juin 2009

Jean OUSSET

Adjoint au Maire  
Délégué à l'Administration Générale